



CATALOGUE DE FORMATIONS 2026

Approfondissez vos compétences
avec notre savoir-faire

En choisissant nos formations, vous devenez acteur de notre projet solidaire. Les fonds issus de nos formations contribuent à soutenir les aidants familiaux et protecteurs familiaux, qui, au quotidien, accompagnent un proche vulnérable.

Edito

L'accompagnement des personnes vulnérables est une **mission essentielle** et complexe, nécessitant un **engagement** profond et une **expertise** diversifiée. Chez France TUTELLE, notre objectif est de fournir un **accompagnement adapté et efficace** pour protéger et valoriser les intérêts de ceux qui en ont le plus besoin.

En tant que Directeur, j'ai le privilège de piloter la formation ainsi que le développement et la mise en œuvre de programmes destinés aux professionnels. Notre mission est claire : **former des experts capables de comprendre les spécificités juridiques, éthiques et humaines de chaque situation.**

L'année écoulée a été jalonnée par des **défis** sans précédent, mais également par des **progrès significatifs**. Nous avons redoublé d'efforts pour renforcer les compétences de nos équipes et garantir un service toujours plus performant.

Nous sommes également fiers d'avoir obtenu la **certification Qualiopi**, une reconnaissance de notre engagement à offrir des **formations de qualité**.

En 2026, nous nous engageons à poursuivre cette dynamique. Nos priorités ? **Développer de nouveaux modules, intégrer les meilleures pratiques et renforcer notre réseau d'experts.** Nous croyons fermement que l'éducation et la formation continue sont les clés pour offrir un soutien de qualité et **respecter la dignité des personnes vulnérables.**

Chez France TUTELLE, nous portons une conviction forte : **former, c'est avant tout soutenir.** Notre engagement grâce à vous, va au-delà de la formation. Chaque formation est une double opportunité : pour vous, **d'évoluer et de mieux accompagner les personnes vulnérables**, et pour celles-ci, de **bénéficier d'un soutien renforcé par des professionnels mieux préparés.**

En choisissant nos formations vous devenez **acteur** de notre **projet solidaire**. Les fonds issus de nos formations contribuent à **soutenir les aidants et protecteurs familiaux**, qui, au quotidien, accompagnent un proche vulnérable.

Je tiens à remercier tous les membres de France TUTELLE pour leur dévouement et leur passion. Ensemble, nous faisons une réelle différence dans la vie des personnes sous mesure de protection et leur proche.

Avec France TUTELLE, **choisissez plus qu'un simple organisme de formation, faites partie de cette dynamique solidaire.**

En avant pour une année remplie de nouveaux défis et de succès partagés !

Boris LACHAUD
Directeur des Pôles Soutien
& Formation de France TUTELLE

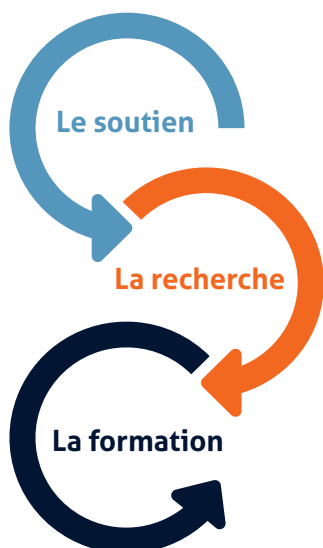


L'expertise de France TUTELLE sur les questions relatives aux conséquences juridiques de la vulnérabilité

France TUTELLE est une association à but non lucratif reconnue d'intérêt général qui a pour mission de sensibiliser et d'informer sur les conséquences de la vulnérabilité et sa protection juridique sur l'ensemble du territoire national.

Sa finalité est de contribuer à la promotion, l'anticipation et au renforcement de la place de la famille dans l'exercice de la protection juridique des personnes vulnérables.

Trois pôles d'activité



La mission de formation



Objectif stratégique

France TUTELLE s'engage à valoriser l'expertise dans le champ de la protection juridique, en affûtant les compétences des acteurs clés au contact des personnes en situation de vulnérabilité.



Défis professionnels

Nous visons à outiller concrètement les professionnels pour la sauvegarde des intérêts des personnes vulnérables, en leur apportant des solutions pratiques et efficaces.



Élaboration de l'offre

Notre démarche consiste à évaluer finement les besoins sectoriels pour concevoir des formations pragmatiques, en phase avec les réalités de nos clients.



Personnalisation de l'apprentissage

À l'écoute des besoins individuels, nous modifions nos contenus pédagogiques pour qu'ils résonnent avec les attentes et les exigences variées de nos apprenants.

Des formations sur-mesure

Chez France TUTELLE, nous savons que chaque professionnel évolue dans un contexte unique, avec des contraintes spécifiques et des besoins de formation variés. C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de construire un programme de formation entièrement personnalisé. Que vous soyez une entreprise, une association ou un organisme public, nous adaptons nos contenus et nos modalités pédagogiques à vos enjeux, afin de vous proposer un accompagnement réellement efficace et opérationnel.

Nos formations sur mesure s'ajustent à votre rythme et à votre organisation : vous avez la liberté de choisir le nombre d'heures, la répartition des sessions et le format qui vous convient le mieux (présentiel, distanciel ou hybride). Nous travaillons en étroite collaboration avec vous pour concevoir un parcours adapté à vos besoins spécifiques, en intégrant les thématiques essentielles à votre activité et en mobilisant nos experts pour vous apporter des solutions concrètes et immédiatement applicables.



Vous êtes en situation de handicap ? France TUTELLE accorde un soin particulier à l'accueil en formation des personnes en situation de handicap et s'efforce de proposer la réponse la plus adaptée en fonction des situations et des lieux de formation.

Parlons-en ensemble ! Contactez-nous par courriel : formation@francetutelle.org ou par téléphone : 07.60.06.91.86

Equipe pédagogique



Patrick BOURBON

Responsable Formation
et Fondateur MPPN Advice



Anthony CERBELAUD

Fondateur et Auteur du
« MJPM dans de Beaux Droits »



Jacques DELESTRE

Président de France TUTELLE



Christilia GIL

Conseillère en gestion de patrimoine
Fondatrice de CG Patrimonia



Boris LACHAUD

Directeur des Pôles Soutien
& Formation de France TUTELLE



Hervé LANDAIS

Ambassadeur de France TUTELLE
Conciliateur de justice et élu local



Mélanie PARNOT

Avocate, Fondatrice de
Droits Quotidiens Legal Tech



Véronique POEHR

Consultante, Evaluatrice,
ex-directrice ESSMS-PJM



Nadia SASSI

Mission de Direction des Ressources,
Développement et Partenariats
de France TUTELLE

Vous êtes ?



Un professionnel
du médico-social



Un professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine



Un élu



Une entreprise

Sommaire

●	P. 06	LES MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE DE A À Z
●	P. 08	LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE ET LA GESTION PATRIMONIALE
●	P. 10	COMMENT MANAGER ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS AIDANTS EN ENTREPRISE ?
Distanciel	P. 12	BIEN VIVRE SON RÔLE D'AIDANT SALARIÉ
●	P. 14	LE RÈGLEMENT DES AIDES SOCIALES ET LA RÉCUPÉRATION
●	P. 16	LA FACTURATION DES FRAIS DE PARTICIPATION DES PERSONNES PROTÉGÉES
●	P. 18	L'AUTODÉTERMINATION DANS LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
Distanciel	P. 20	LES ÉLUS FACE À LA VULNÉRABILITÉ DE LEURS CONCITOYENS
●	P. 22	LES AIDES SOCIALES : ANALYSER, ORGANISER ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE DES PERSONNES VULNÉRABLES
●	P. 24	GESTION DU PATRIMOINE D'UNE PERSONNE PROTÉGÉE : L'ASSURANCE VIE DE A À Z
●	P. 26	LES ACTES PERSONNELS DANS LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE
●	P. 28	VULNÉRABILITÉ ET PROTECTION DU PATRIMOINE : ANTICIPER, ACCOMPAGNER ET SÉCURISER
●	P. 30	LA RÉFORME DU CONTRÔLE DES CRG (COMPTES-RENDUS DE GESTION), L'HEURE DU PREMIER BILAN ?

Les mesures de protection judiciaire de A à Z

En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des situations de fragilité, le recours aux mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale) est de plus en plus fréquent. Il est important de comprendre les dispositifs existants et d'anticiper les démarches nécessaires afin d'assurer une protection adaptée aux besoins de chacun.



Professionnel
du médico-social



Professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine



Entreprise



Élu de
La République



PROFIL DU STAGIAIRE

Les chefs de service et travailleurs sociaux qui souhaitent mieux appréhender les dispositifs de mesures de protection judiciaires

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différentes mesures de protection judiciaires, les principes directeurs et la procédure d'ouverture
- Reconnaître les aménagements de mesure
- Identifier les différences entre protection des biens et protection de la personne
- Distinguer les principes de participation à la mesure de protection, et envisager les capacités d'autodétermination des personnes sous mesure de protection

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Formation en intra

Prix : à déterminer

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction

- L'esprit de la loi et les étapes qui ont mené le législateur à réformer le droit des majeurs protégés en 2007.

• Les principes directeurs de la protection juridique des majeurs

- Principe de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité.

• Regard sur la procédure, dualité et aménagement des mesures de protection

- La procédure de mise sous protection, les aménagements de mesure et la dualité de la protection : patrimoniale et personnelle.

• Les différentes mesures de protection

- Le panorama des mesures de protection juridique (Tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice).

• La protection patrimoniale

- Principes et application.

• La protection de la personne

- Détour de la mission de protection de la personne et ses grandes thématiques.
- Le retour à l'autonomie de la personne.
- La citoyenneté de la personne protégée.
- Principe de l'autonomie graduée et du respect de la volonté de la personne.
- Modulation selon la mesure de protection.
- Divergence entre autonomie et intérêt de la personne, positionnement du protecteur.

• Autodétermination et participation de la personne protégée à sa mesure de protection judiciaire

- Le choix, la participation du majeur protégé à sa mesure de protection, le consentement et le droit à l'information.
- DIPM (document individuel de la protection du majeur).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports
de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas
concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition
en ligne de documents
supports à la suite
de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

Le Mandat de Protection Future et la gestion patrimoniale



Professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine



Entreprise

PROFIL DU STAGIAIRE

Tout public

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier le cadre juridique et la finalité du Mandat de Protection Future (textes, acteurs, articulation avec les autres dispositifs de protection).
- Différencier les formes de mandat (sous seing privé/notarié) et leurs implications juridiques et patrimoniales.
- Analyser la pertinence du MPF dans une situation donnée (personnelle, familiale, entrepreneuriale, client professionnel).
- Conseiller et accompagner efficacement un client dans la mise en place d'un Mandat de Protection Future.
- Utiliser un outil numérique d'aide à la rédaction pour fiabiliser, personnaliser et formaliser un mandat conforme aux besoins du mandant.

INFOS PRATIQUES

Durée : 3h

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Prix à déterminer

Formation en intra

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction

- Présentation des intervenants
- Éléments de contexte sur la vulnérabilité (chiffres clés et prospective, évolutions juridiques)
- Éléments de contexte sur le Mandat de Protection Future (chiffres clés, frein et prospective)
- Les enjeux du Mandat de Protection Future pour un gestionnaire de Patrimoine

• Partie 1 : Le cadre juridique et la finalité du Mandat de Protection Future

- Le Mandat de Protection Future : dispositif d'anticipation et subsidiaire à toutes autres mesures de protection
- Définition, finalité et fondements juridiques (articles 477 à 494 du Code civil)
- Champ d'application et conditions de validité
- Les formes du mandat (sous seing privé / notarié)
- Les effets du mandat et articulation avec les autres mesures de protection

• Partie 2 : Le Mandat de protection Future ou l'anticipation appliquée à la vie professionnelle et à la gestion patrimoniale

- Les conséquences d'une perte de capacité pour un chef d'entreprise sans Mandat de Protection Future : gouvernance de la société, gestion du patrimoine paralysée, risque de perte de client ... (présentation de deux exemples concrets)
- Les solutions offertes par le Mandat de Protection Future ...

• Partie 3 : La préparation et la rédaction du Mandat de Protection Future

- Sensibiliser les clients : mailing, supports d'information, rendez-vous de sensibilisation ...
- Définir le schéma de protection : présentation de 3 exemples concrets.
- Identifier un notaire rédacteur. Les freins. Pourquoi et comment les lever ?
- Le coût du Mandat de Protection Future : ce que peut facturer le CGP, le coût du notaire
- Aide à la génération du Mandat de Protection Future (présentation d'Alix)

• Partie 4 : Actualisation d'un Mandat de Protection Future non activé

- L'expression et l'actualisation des volontés
- La vérification de la pertinence du schéma de protection
- Le coût du suivi du Mandat de Protection Future : ce que peut facturer le CGP

• Partie 5 : L'activation du Mandat de Protection Future

- Les formalités d'activation : présentation de la clause, conseils pratiques
- Les modalités concrètes de mise en œuvre : présentation de la clause de gestion du patrimoine et d'exemple d'expression de volontés en matière de gestion de patrimoine
- Le coût du Mandat de Protection Future activé : présentation de la clause de rémunération

• Conclusion

- La fin du Mandat de Protection Future : présentation des clauses portant sur la fin du Mandat.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation

Comment manager et accompagner les salariés aidants en entreprise ?

En France, entre 8 et 11 millions de personnes sont des proches aidants non professionnels, dont 61 % exercent une activité professionnelle. D'ici 2030, un salarié sur quatre sera un proche aidant (source France Travail.org)

Cette réalité croissante souligne l'importance pour les entreprises de reconnaître et de soutenir ses collaborateurs, tant pour leur bien-être que pour la performance globale de l'organisation.



Professionnel
du médico-social



Entreprise



PROFIL DU STAGIAIRE

Dirigeant, cadre dirigeant et cadre supérieur qui souhaite accompagner les salariés aidants de sa structure

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir la notion de salariés aidants et identifier les salariés aidants dans l'entreprise et déterminer le cadre réglementaire et les droits des salariés aidants.
- Analyser les conséquences de la présence de salariés aidants pour l'équipe et l'entreprise.
- Identifier les enjeux sociétaux et pour l'entreprise liés aux salariés aidants et mettre en évidence les bénéfices pour l'entreprise d'une politique proactive en faveur des salariés aidants.
- Communiquer, sensibiliser l'équipe et développer l'entraide pour soutenir les salariés aidants.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Formation en intra

Prix à déterminer

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- **Introduction et contexte**
 - Définition du salarié aidant
 - Statistiques clés
 - Enjeux pour l'entreprise
- **Partie 1 : Compréhension des défis des salariés aidants**
 - Témoignages et études de cas
 - Conséquences sur la santé
 - Impact sur la carrière professionnelle
- **Partie 2 : Outils et ressources à disposition**
 - Dispositifs légaux et aides existantes
 - Ressources internes et externes
- **Partie 3 : Stratégies managériales pour accompagner les salariés-aidants**
 - Identification des salariés aidants
 - Aménagements possibles
 - Communication au sein de l'équipe
 - Prévention de l'épuisement
- **Partie 4 : Soft skills des salariés aidants et valorisation en entreprise**
 - Définition et importance des Soft skills
 - * Qu'est-ce qu'une soft skill ?
 - * Pourquoi sont-elles essentielles en entreprise ?
 - * Les salariés aidants, un vivier de soft skills sous-estimé
 - Quelles Soft skills les salariés aidants développent-ils ?
 - * Exercices interactifs
 - Comment valoriser ces compétences en entreprise ?
- **Partie 5 : Élaboration d'un plan d'action personnalisé**
 - Atelier pratique

Conclusion

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation

Bien vivre son rôle d'aidant salarié

Face à un proche souffrant d'une dégénérescence cérébrale, combien d'entre nous se sont sentis impuissants et démunis devant sa confusion et l'incapacité à dialoguer ensemble ?

Combien d'entre nous ont ressenti de l'épuisement physique, mais aussi moral, devant les joutes verbales incessantes ayant pour but d'entretenir le plus longtemps possible une communication convenable ?

Et s'il existait une solution pour mieux communiquer face à la dégénérescence cérébrale ?



Professionnel
du médico-social



Entreprise



PROFIL DU STAGIAIRE

Toute personne, aidante ou non, désirant mieux connaître les maladies neurodégénératives et soucieux de connaître ce qui peut être entrepris face à la dégénérescence cérébrale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Eviter le chemin de l'épuisement
- Identifier les différents dispositifs de soutien
- Sensibiliser aux solutions juridiques

INFOS PRATIQUES

Durée : 45 min

Prérequis : Aucun

Lieu : En distanciel

Formation en inter
ou en intra

Prix à déterminer

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- **Les aidants en chiffre**

- Rubriques et Statistiques

- **Aidants : définitions et enjeux**

- **Identifier le risque d'épuisement des aidants**

- Situation au quotidien
- Compétences des aidants au sein de l'entreprise

- **Le soutien psychologique**

- Rappels sur certaines maladies neurodégénératives
- Garder la communication
- Gérer ses émotions et sa fatigue

- **Aides financières et solutions juridiques**

- Aides sociales et financières
- Anticipation et mesures de protection juridiques

- **Les différents acteurs**

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation

Le règlement des aides sociales et la récupération

Mieux comprendre les principes légaux, réglementaires et jurisprudentiels régissant les aides sociales et plus particulièrement les aides sociales à l'hébergement des personnes âgées et handicapées, ainsi que les modes de récupérations exercés par les départements.

Apprécier l'aide sociale au travers des ressources et du patrimoine du majeur protégé.



Professionnel
du médico-social



Professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine



PROFIL DU STAGIAIRE

- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- Salarié d'une association tutélaire
- Préposés d'établissement
- Conseiller en gestion de patrimoine
- Professionnel du droit

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les différentes aides sociales et plus particulièrement l'aide sociale à l'hébergement.
- Maîtriser les règles inhérentes aux aides sociales.
- Apprécier la légalité d'un règlement d'aide sociale départemental au travers de la loi et de la jurisprudence.
- Anticiper les conséquences d'un hébergement au titre de l'aide sociale pour une personne protégée.
- Sécuriser le patrimoine de la personne au regard de la récupération de l'aide sociale.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Lieu : À définir

Prix à déterminer

Prérequis : Connaissances minimales des dispositifs d'aide sociale existants

Formation en intra

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Cadre juridique et principes de l'aide sociale

- CASF, Code civil et règlement départemental d'aide sociale
- Prestations légales et extra-légales relevant du département
- Principes : aide obligatoire, subsidiaire, alimentaire et récupérable
- Domicile de secours et département compétent

• Conditions d'accès à l'aide sociale à l'hébergement

- Établissements habilités : EHPAD, USLD, foyers, FAM, MAS, familles d'accueil
- Conditions d'âge, de séjour, d'incapacité ou de handicap
- État de besoin et appréciation des ressources
- Constitution du dossier et rôle du CCAS / Conseil départemental

• Ressources, contributions et obligations familiales

- Revenus, pensions, loyers, intérêts et biens non productifs de revenus
- Ressources exclues ou protégées selon la situation du bénéficiaire
- Reversement des ressources et minimum laissé à disposition
- Devoir de secours, obligation alimentaire et rôle de la famille

• Patrimoine, garanties et récupération de l'aide sociale

- Hypothèque légale sur les biens immobiliers du bénéficiaire
- Récupération sur succession, donation, legs et retour à meilleure fortune
- Assurance-vie et vigilance sur les primes manifestement exagérées
- Différences entre aides récupérables et non récupérables : ASH, APA, ASPA, PCH, AAH

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

La facturation des frais de participation des personnes protégées

Cette formation s'adresse aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), aux personnels administratifs et comptables des services mandataires, ainsi qu'à toute personne en charge du calcul et de la facturation des frais liés à une mesure de protection juridique.

Elle vise à donner aux participants une maîtrise complète et opérationnelle du dispositif de participation financière des personnes protégées, dans un cadre réglementaire régulièrement remanié.

Le programme aborde successivement : le principe légal de la participation financière et ses exonérations, la constitution de l'assiette des ressources, le calcul du coût de la mesure à partir des indicateurs réglementaires, puis le calcul de la participation financière elle-même selon le barème par tranches en vigueur. La formation se conclut par un point sur la responsabilité du mandataire, la déductibilité fiscale des frais de tutelle, et des repères méthodologiques pour structurer un process interne de facturation.



PROFIL DU STAGIAIRE

Les MJPM et professionnels de la protection juridique des majeurs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le mode facturation et pouvoir l'expliquer aux tiers (majeurs protégés, familles, juges des contentieux de la protection, ...).
- Comprendre le calcul des frais de gestion et l'application du décret relatif aux modes de participation des personnes protégées au financement de leur mesure.
- Développer une procédure de facturation et la mettre à jour.
- Accompagner une équipe dans la procédure et mise en place d'une veille.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Lieu : À définir

Prix à déterminer

Prérequis : Connaître le droit tutélaire

Formation en intra

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- **Introduction**
 - Éléments de contexte
 - Les évolutions législatives
- **Partie 1 : Le principe des frais de participation**
 - Cas général
 - Exonération
 - Les indemnités complémentaires
 - Le Mandat Ad Hoc et le Mandat de Protection Future
- **Partie 2 : L'assiette des ressources**
 - Bénéfices ou revenus brut imposables
 - Produits et plus-values
 - Revenus perçus hors de France
 - Les biens non productifs de revenus
- **Partie 3 : Le coût de la mesure de protection**
 - Les différents indicateurs
 - Le coût de la mesure
- **Partie 4 : La participation de la personne protégée**
 - Calcul de la participation
 - Prélèvement et application
- **Partie 5 : La responsabilité du MJPM**
- **Partie 6 : Établir un process de facturation**
 - Pourquoi établir un process de facturation ?
 - Exemple de process.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation

L'autodétermination dans la protection juridique des majeurs



Professionnel
du médico-social

PROFIL DU STAGIAIRE

Les MJPM et professionnels d'associations tutélaires, les professionnels de structures médico-sociales qui travaillent avec des personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le concept d'autodétermination, en intégrant ses fondements légaux et éthiques.
- Adapter l'accompagnement des personnes protégées, en prenant en compte leur droit à l'autodétermination.
- Développer des stratégies de gestion des situations à risque, tout en respectant la liberté de choix des personnes protégées.
- Encourager et renforcer l'autodétermination, afin de favoriser leur participation active dans le fonctionnement des services.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Formation en intra

Prix à déterminer

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Comprendre l'autodétermination

- Définition, principes et illustration par des exemples concrets
- Histoire et évolutions des concepts d'autodétermination

• Autodétermination et protection juridique : une compatibilité possible ?

- Analyse de cas pratiques
- Approche SWOT de l'autodétermination

• Obstacles et leviers de l'autodétermination

- Les freins à la démarche d'autodétermination
- Le pouvoir d'agir : définition et impact
- Les étapes clés d'une prise de décision autodéterminée

• Prise de décision et gestion des risques

- Les décisions de la personne protégée : quels risques ?
- Analyse des risques et introduction aux concepts de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) et de pair-aidance
- Étude de cas et élaboration d'un tableau des risques

• Stratégies et outils pour favoriser l'autodétermination

- Axes d'intervention et actions de participation des personnes protégées
- Propositions concrètes pour intégrer l'autodétermination dans l'accompagnement
- Implication des personnes protégées dans la réflexion et la prise de décision
- Travail sur le DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs) et mise en place d'un plan d'actions

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation

Les élus face à la vulnérabilité de leurs concitoyens

Contribuer à une meilleure compréhension des enjeux de la protection juridique et favoriser la mise en place d'un accompagnement global, coordonné et adapté aux besoins des habitants des communes.



Élu de
La République



PROFIL DU STAGIAIRE

Mairie
Département
Région
Collectivité territoriale
Sénateur
Député
CCAS
Assistant administratif

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les fondements juridiques : identifier, interpréter et appliquer ces dispositifs en fonction des situations rencontrées
- Maîtriser les procédures et les rôles respectifs des différents acteurs impliqués
- Adapter l'accompagnement de manière préventive et proactive pour orienter les seniors et leurs aidants vers les dispositifs appropriés

INFOS PRATIQUES

Durée : 2 h

Prérequis : Aucun

Lieu : Visioconférence

Formation en inter
ou en intra

Prix à déterminer

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction au cadre légal de la protection juridique

- Historique et évolution des dispositifs (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice).
- Contexte législatif et réglementaire actuel, incluant les réformes récentes et les enjeux de modernisation de la justice.

• Les mesures de protection : définitions et distinctions

- Détail des trois principales mesures tutelle, curatelle et sauvegarde de justice.
- Critères d'application et exemples concrets.

• La procédure judiciaire

- Étapes de mise en place d'une mesure de protection.
- Rôle des différents intervenants (tribunaux, mandataires judiciaires, services sociaux).
- Études de cas et analyses de situations réelles.

• Droits et devoirs des personnes protégées et de leurs représentants

- Garanties juridiques pour le respect de la dignité et de l'autonomie des personnes.
- Responsabilités légales et éthiques des tuteurs et curateurs.

• Rôle des acteurs locaux et des élus

- Comment les collectivités et les élus peuvent agir en amont pour identifier les besoins et faciliter l'accès aux dispositifs de protection.
- Modalités de collaboration avec les maisons de justice et du droit, les associations et les professionnels médico-sociaux.

• Outils pratiques et ressources

- Présentation de guides, fiches pratiques et plateformes en ligne pour le suivi et la mise à jour des connaissances juridiques.
- Mises en situation, ateliers pratiques et simulations de dossiers.

• Actualisation et veille juridique

- Stratégies pour rester informé des évolutions législatives et jurisprudentielles.
- Mise en place de réseaux de partage d'expérience entre professionnels et élus.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation

Les aides sociales : analyser, organiser et transmettre le patrimoine des personnes vulnérables

Comprendre les aides sociales et leur récupération pour mieux anticiper et sécuriser la transmission du patrimoine des personnes âgées et handicapées, en intégrant le rôle du juge des contentieux de la protection.



Professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine

PROFIL DU STAGIAIRE

- Conseiller en gestion de patrimoine

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le cadre général des aides sociales
- Maîtriser les mécanismes de récupération des aides sociales
- Conseiller des stratégies patrimoniales adaptées aux personnes vulnérables
- Comprendre le rôle du juge des contentieux de la protection (JCP)
- Adopter une posture de conseil éclairée et sécurisée

INFOS PRATIQUES

Durée : 2h30

Lieu : À définir

Prix à déterminer

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

Prérequis : Connaissance des dispositifs des aides sociales existantes

Formation en inter ou en intra

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction

- Présentation des enjeux : vieillissement, dépendance, vulnérabilité.
- Rôle du gestionnaire de patrimoine face à ces problématiques.
- Objectifs de la formation.

• Panorama des aides sociales et grands principes

- Qu'est-ce que l'aide sociale ?
- Décentralisation et rôle du département
- Les grands principes de l'aide sociale
- La subsidiarité : allocations différentielles, devoir de secours et obligation alimentaire
- Caractère d'avance de l'aide sociale et principe de récupération
- Typologie des modèles de récupération

• Focus : aides et stratégies pour les personnes handicapées

- Panorama des aides spécifiques (ex : AAH)
- Conditions d'attribution et impact des revenus
- Exemple de l'AAH et médiateur AMF (2019)
- Stratégies patrimoniales adaptées

• Mesures de protection et rôle du Juge des Contentieux de la Protection

- Rappels sur les régimes de protection : sauvegarde, curatelle, tutelle
- Actes d'administration vs. actes de disposition
- Article 496 du Code civil : obligations du protecteur
- Rôle du juge selon le type de mesure et les projets patrimoniaux

• Transmission du patrimoine et récupération des aides sociales

- Distinction entre aides pour personnes âgées vs handicapées
- Principes de récupération et transmission
- Stratégies patrimoniales : démembrement de propriété, donation graduelle et résiduelle, assurance-vie ...

• Le rôle du Juge des Contentieux de la Protection (JCP) dans la transmission de patrimoine d'une personne bénéficiant d'une mesure de protection juridique

- Les donations
- Les dernières volontés

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation

Gestion du patrimoine d'une personne protégée : l'assurance vie de A à Z

Cette formation, spécifiquement destinée aux professionnels de la protection juridique des majeurs, s'inscrit dans le champ de la gestion patrimoniale des personnes protégées. Elle aborde les dimensions juridiques, financières et stratégiques de l'assurance-vie appliquées aux majeurs protégés : rôle et responsabilités du mandataire, caractéristiques des contrats, fiscalité associée ainsi que des études de cas pratiques pour ancrer les apprentissages.



Professionnel
du médico-social

PROFIL DU STAGIAIRE

Mandataires judiciaires
à la protection des majeurs et
Professionnels de la PJM (juristes,
comptable, assistantes tutélaires, ...)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les caractéristiques du placement en assurance vie
- Gérer le contrat en cours de vie et jusqu'à son dénouement
- Connaître la fiscalité de l'assurance vie
- Comprendre la notion de responsabilité du mandataire
- Distinguer les missions du MJPM et le rôle de la personne protégée

INFOS PRATIQUES

Durée : 7h

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Formation en intra

Prix à déterminer

L'organisme de formation atteste
être exonéré de TVA.

Date et délais : Selon
disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction : le patrimoine financier du majeur protégé

- La notion de responsabilité du mandataire
- Analyse des placements des majeurs protégés : court terme, moyen terme et long terme

• Partie 1 : Caractéristiques de l'assurance vie

- Préambule : principales règles juridiques (contrat aléatoire, stipulation pour autrui)
- Modalités de souscription
- Choix du support
- Options de gestion
- Rachats, avances et versements liés à l'assurance vie
- Clause bénéficiaire (conditions de désignation, sécurisation de la rédaction de la clause, conditions d'efficacité et de caducité, droits du bénéficiaire, clause démembrée)
- Assurance vie et succession : Notion d'exagération manifeste et utilité de l'opération - aide sociale
- Pouvoirs du MJPM
- Assurance vie et régime matrimonial
- Spécificités de l'Épargne Handicap
- Spécificités de certains contrats : Problème différée, garantie plancher, prévoyance, écrêtage des plusvalues, stop loss ...
- Contrat d'assurance vie versus contrat de capitalisation

• Partie 2 : Fiscalité de l'assurance vie

- Fiscalité sur les rachats
- Fiscalité en cas de décès
- Assurance vie et IFI

• Partie 3 : Focus stratégie et études de cas

- Assurance vie pour quelle stratégie : sécurisation du patrimoine, revenus complémentaires et stratégie de rachat, protection du conjoint, protection des enfants
- Souscrire un nouveau contrat ou utiliser les anciens contrats
- Transfert ou transformation
- Stratégie si le MP est bénéficiaire : choix essentiels accepter ou renoncer
- Étude de cas

• Conclusion : points clés de l'assurance vie

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaires d'évaluation de la formation

Les actes personnels dans les mesures de protection juridique

Cette formation propose un parcours consacré à la protection juridique des majeurs, envisagée sous l'angle de la protection de la personne et la gestion des actes personnels. Elle s'adresse aux professionnels appelés à accompagner des personnes protégées ou à protéger, et vise à leur donner les repères juridiques, procéduraux et éthiques nécessaires pour exercer leur mission dans le respect de la dignité et de l'autonomie de la personne.

Après une introduction posant les repères essentiels, une première séquence retrace les évolutions législatives depuis 2007, les grands principes et le droit à l'information, puis dresse une cartographie des actes personnels (intimité, santé, logement, vie sociale). Une seconde séquence détaille la procédure d'ouverture d'une mesure et ses différentes formes, en questionnant à chaque étape la participation et l'autonomie de la personne protégée.



Professionnel
du médico-social



PROFIL DU STAGIAIRE

- Professionnels des ESSMS
- Salariés des SAD
- Médecins et professions médicales et paramédicales

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer le cadre juridique et ses évolutions
- Cartographier les actes personnels dans une mesure de protection juridique
- Maîtriser les grands principes et le droit à l'information
- Suivre la procédure d'ouverture d'une mesure et la place de la personne à protéger
- Différencier les mesures de protection
- Comprendre la gestion patrimoniale en préservant la participation et l'autonomie de la personne protégée

INFOS PRATIQUES

Durée : 7h

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Formation en intra

Prix à déterminer

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction

- Éléments de contexte
- Zone grise et principe de subsidiarité
- Les mesures de protection juridique : capacité de jouissance et d'exercice.
- La dualité des mesures de protection juridique et le rôle du juge

• Partie 1 : La protection de la personne et les actes personnels dans les mesures de protection juridique

- Évolutions législatives
 - Avant la loi du 5 mars 2007.
 - La loi du 5 mars 2007 et les évolutions successives (2015, 2019 et 2020) posent le cadre législatif de la protection de la personne.
 - Les autres textes qui illustrent la protection de la personne (Charte des droits et libertés de la personne protégée, RBPP (HAS), CSP, CASF...)
- Les grands principes
- Le droit à l'information
- Cartographie des actes personnels dans le champ de la protection de la personne
 - Le régime primaire
 - Les actes strictement personnels
 - Le principe de l'autonomie graduée
 - Les actes personnels
 - Le droit à l'intimité et à la vie privée
 - La santé
 - Le logement
 - Le champ social

• Partie 2 : Procédure et typologie des mesures : la place de la personne protégée ou à protéger

- Les principes de nécessité et de proportionnalité
- La procédure
 - L'introduction de l'instance
 - Le certificat médical circonstancié
 - L'audition
 - Le jugement
- Les différentes mesures de protection
 - Les mesures judiciaires
 - L'habilitation familiale
 - Le Mandat de Protection Future
- La participation de la personne à sa mesure de protection
 - L'inventaire
 - Le DIPM
 - Le budget
 - La gestion patrimoniale : entre assistance et représentation
 - L'autonomie de la personne protégée

Chaque partie peut être isolée sur une demi-journée de formation, l'introduction étant commune.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

Vulnérabilité et protection du patrimoine : anticiper, accompagner et sécuriser

La vulnérabilité économique et juridique des clients (liée à l'âge, à la maladie, au handicap ou à un accident de la vie) est une réalité croissante à laquelle les CGP sont de plus en plus confrontés dans l'exercice de leur activité. Cette situation, encore trop souvent abordée de manière empirique, expose le conseiller à un risque de responsabilité et à une véritable « zone grise » entre devoir de conseil, respect du consentement du client et protection de ses intérêts, alors même que l'AMF et l'ACPR ont formulé des recommandations et préconisations sur ce sujet.

Construite autour de trois séquences pédagogiques et d'un fil rouge conduit sur une journée complète, cette formation propose une approche à la fois juridique, technique et opérationnelle de l'accompagnement des clients fragiles ou vulnérables. Elle s'appuie sur des apports théoriques, des échanges de pratiques et un quiz de validation des acquis en fin de journée.

Le programme aborde successivement : les dispositifs d'anticipation de la vulnérabilité, le cadre juridique des mesures de protection et la réalité tutélaire et la gestion patrimoniale des personnes en situation de handicap.

À l'issue de cette formation, le CGP disposera d'une grille de lecture claire pour sécuriser sa pratique de conseil, anticiper la vulnérabilité de ses clients et adapter ses préconisations patrimoniales aux situations de fragilité et de handicap.



Professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine



PROFIL DU STAGIAIRE

Conseiller en Gestion de Patrimoine
(CGP)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer les enjeux et le cadre réglementaire de la vulnérabilité
- Mobiliser les dispositifs d'anticipation de la vulnérabilité
- Distinguer les régimes de protection juridique et maîtriser leurs principes directeurs
- Sécuriser les actes patrimoniaux d'une personne protégée
- Coopérer avec les acteurs de la protection juridique
- Accompagner la situation patrimoniale d'un client en situation de handicap

INFOS PRATIQUES

Durée : 7h (toutes séquences comprises)

Date : À définir

Format : En présentiel

Prix : À définir

Prise en charge possible par votre OPCO (pas de subrogation).

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire ou par mail : formation@francetutelle.org

Prérequis : Aucun

Formation en intra

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction

- Éléments de contexte : la vulnérabilité une réalité croissante (chiffres et statistiques)
- Les rapports et préconisation professionnels (AMF/ACPR)
- La zone grise : principes et risques

• Séquence I : Les dispositifs d'anticipation

- Le principe de subsidiarité à la mesure de protection (art. 428 du Code civil)
- La représentation de droit commun et les régimes matrimoniaux.
- Le Mandat de Protection Future (MPF) : Principes et mise en place, le Mandat de Protection Future comme outil de fidélisation et protection du chef d'entreprise
- La fiducie patrimoniale, un dispositif d'anticipation encore méconnu.

• Séquence II : Le cadre juridique de la vulnérabilité et la réalité tutélaire

- Capacité de jouissance et capacité d'exercice

- Les mesures de protection juridiques : principes directeurs et procédures
- Les différentes mesures de protection juridique entre assistance et représentation
- Actes patrimoniaux : participation de la personne protégée, pouvoirs du mandataires, intervention du juge des tutelles, actes interdits
- Focus sur l'assurance vie et la clause bénéficiaire
- La réalité tutélaire : travailler avec un MJPM et un juge des tutelles

• Séquence III : La gestion patrimoniale d'une personne en situation de handicap

- Les aides sociales des personnes en situation de handicap : état des lieux et caractéristiques.
- Le principe de la subsidiarité : l'exemple de l'AAH
- Le caractère d'avance : l'exemple de l'ASH
- La transmission du patrimoine
- Regard sur l'indemnisation corporelle

Chaque séquence de ce programme peut être isolée et dispensée de manière autonome, sous la forme de modules courts ciblés sur une thématique spécifique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition de documents supports

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

La réforme du contrôle des CRG (comptes-rendus de gestion), l'heure du premier bilan ?

Quasiment 2 ans après la finalisation réglementaire de la réforme initiée en 2019, cette formation se propose de revenir sur son contenu (loi, décret, arrêtés, circulaire), mais également sur les questionnements qu'elle suscite dans sa mise en pratique.

Le contexte dans lequel elle a été adoptée ne sera pas éludé, tout comme le positionnement des principaux acteurs de la protection juridique des majeurs (PJM) afin de permettre aux candidats de se situer au mieux au sein de leur environnement professionnel.

La journée se veut aussi une occasion de mettre en évidence des points de vigilance dans son activité métier afin d'en maîtriser les risques de manière optimale.

Un programme riche avec de la théorie, de la pratique, de la jurisprudence, un zeste d'histoire contemporaine de la PJM, des échanges et même, quelques remontées du terrain.



Professionnel
du médico-social

PROFIL DU STAGIAIRE

Mandataires judiciaires
à la protection des majeurs et
Professionnels de la PJM (juristes,
comptable, assistantes tutélaires, ...)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender la réforme dans son contexte et les enjeux,
- Cerner l'intégralité du nouveau dispositif,
- Identifier les points de vigilance dans son activité,
- Comprendre objectivement l'impact de la réforme au sein de l'univers professionnel de la protection juridique des majeurs,
- Transmettre des éléments clés de compréhension aux majeurs protégés,
- Confronter sa pratique par rapport aux textes et aux multiples réalités de terrain.

INFOS PRATIQUES

Durée : 7h

Lieu : À définir

Prix à déterminer

Date et délais : Selon
disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

Prérequis : Aucun

Formation en intra

L'organisme de formation atteste
être exonéré de TVA.

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• **Partie I : le contrôle des CRG avant la réforme**

- Retour sur les précédents dispositifs : de la loi de 1968 à la loi de 2007
- Les différents constats sur l'insuffisance des contrôles (rapports, études, médias).

• **Partie II : le nouveau dispositif, une réforme en 3 temps**

- Partie législative (2019) : le principe, les exceptions, les dispenses
- Période de transition
- Partie réglementaire (2024) : le nouveau métier de professionnel qualifié, la rémunération, modèles réglementaires (cf. partie VI), la circulaire du Ministère de la justice.

• **Partie III : impacts financiers et fiscaux**

- L'aspect financier sur les majeurs protégés / sur les professionnels qualifiés ?
- Coût du contrôle et déclaration de revenus
- Le professionnel qualifié : la rémunération et la TVA (bonus : quid de la facturation électronique ?)

• **Partie IV : éléments contextuels et l'accueil de la réforme**

- Les réactions des grands acteurs de la PJM,
- Les recours contentieux contre la réforme
- Le contexte

• **Partie V : analyse critique et objective de la réforme**

- Une déjudiciarisation ?
- Le transfert de la charge financière du contrôle : une rupture d'égalité ?
- L'ambiguïté autour du "contrôle d'opportunité"
- Les relations entre MJPM et professionnels qualifiés / les relations
- Professionnels qualifiés et protecteurs familiaux

• **Partie VI : le contrôle des CRG et la pratique**

- Étude des modèles officiels
- Quelques points de vigilance pour la personne en charge de la mesure de protection,
- Illustrations jurisprudentielles (conséquences d'un ou plusieurs PV de difficulté / responsabilité du subrogé..).
- Échanges avec l'auditoire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports
de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas
concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition
de documents supports

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaires d'évaluation de la formation

Chaque formation est un pas de plus pour soutenir ceux qui aident et pour financer nos deux autres pôles d'activité :

1. Le soutien aux aidants et protecteurs familiaux



Véritable raison d'être de France TUTELLE, le soutien aux aidants, et plus particulièrement aux protecteurs familiaux, s'est encore renforcé en 2023.

Avec près de 1 000 familles accompagnées via notre plateforme téléphonique nationale gratuite, soit plus de 41% par rapport à 2022.

C'est aussi plus de 340 d'heures d'écoute, d'information, de conseils et d'accompagnement.

Notre site internet, véritable source d'information et résolument orienté utilisateur, a permis à plus de 70 000 personnes d'être informées avec 33 000 vidéos pédagogiques vues et 52 000 visites sur notre parcours d'information.

1300

familles soutenues grâce à la plateforme téléphonique nationale gratuite de soutien de France TUTELLE

Plus de

450

heures d'écoute, d'information, de conseils et d'accompagnement

80 000

personnes informées grâce au site internet de France TUTELLE

Plus de

44000

vues de nos vidéos explicatives

Plus de

62000

visites sur notre parcours d'information





2. La recherche et action de plaidoyer



Les Carnets de France TUTELLE

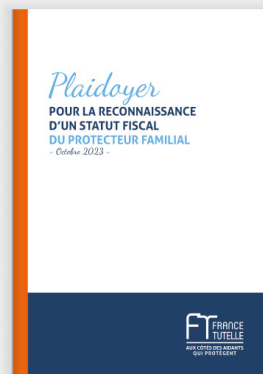
Notre collection de guides pratiques à destination des familles s'est enrichie avec la publication du numéro 2 des 'Carnets de France TUTELLE'.

Faisant suite au 1^{er} numéro des 'Carnets de France TUTELLE' qui abordait les mesures juridiques d'anticipation en lien avec la vulnérabilité d'un proche, ce 2^{ème} numéro publié en mars 2023, donne des repères avant la mise en place d'une protection pour un proche majeur.

Plaidoyer pour la reconnaissance d'un statut fiscal du protecteur familial

Après trois réunions de notre Comité d'Experts et une Enquête Flash, France TUTELLE a publié en octobre 2023 son premier plaidoyer en faveur de la reconnaissance d'un statut fiscal pour le protecteur familial.

Ce plaidoyer constitue la synthèse d'une étude qui visait à dresser pour la première fois en France un état des lieux de la situation de ces protecteurs familiaux étayé par des données inédites et un argumentaire structurant. Il préconise deux solutions fiscales que nous souhaitons porter auprès des décideurs politiques en reconnaissance du rôle, du temps, de l'argent et des responsabilités exercés par les protecteurs familiaux bénévolement et sans formation au titre de la solidarité familiale.



Baromètre 2025 - France TUTELLE - Regard(s) des Français sur la vulnérabilité et la protection juridique de leur proche

France TUTELLE interroge régulièrement les Français pour mesurer leur connaissance, évaluer leur perception et mieux comprendre leurs besoins en matière de vulnérabilité et de conséquences juridiques.

Pour la première fois en France, le Baromètre 2025 de France TUTELLE enquête également sur des proches aidants exerçant une mesure d'habilitation familiale. Disposition récente dans le champ de la protection juridique, il nous paraissait important de faire un premier point sur la manière dont l'habilitation familiale est appréhendée par le grand public, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les résultats présentés dans cette synthèse nous rappellent combien être protecteur familial ne s'improvise pas ! Être accompagné, conseillé et orienté demeurent les principales attentes des Français sur ces sujets.



Catalogue de formations - France TUTELLE 2026

Directeur de la publication : Boris Lachaud

Maquette : Neyela MASSON - communication@francetutelle.org

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

Reconnue d'Intérêt Général

Siège social : 14 rue Delambre, 75014 PARIS

Siret : 822 984 431 00020 - Déclaration d'activité 93060807706

auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

formation@francetutelle.org

www.francetutelle.org

**France TUTELLE est certifiée QUALIOPi
sous le numéro QUA006923**